



# **COMMISSION DU FOOT EDUCATIF**

*Saison 2020/2021*

## **INFORMATION**

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

## **PROCES VERBAL N° 1**

Responsable Technique Général : Raouf BEN BELKACEM (C.T.D)

Responsable administratif : Mme Sophie CHARRUET

Conseiller Départemental en Football d'animation : Pierre Yves BERNIER

Membres : Mme Sophie CHARRUET, Michel PELLETIER, Jean-François PLEE, James SANTANA

Responsable Foot U6/U7 : Jean-François PLEE

Responsable Foot U8/U9 : James SANTANA

Responsable Foot U11 : Sophie CHARRUET

Responsable Foot U13 : Michel PELLETIER

**Réunion du : 8 septembre 2020**

**Présents** : Pierre Yves BERNIER, Mme Sophie CHARRUET, Michel PELLETIER, Jean-François PLEE, James SANTANA

**Excusés** :

**Responsable administratif:**  
Sophie CHARRUET

## COURRIERS

- MVR Sports : Engagement des équipes U7. Lu et noté.
- L'AVANCE FC : Engagement équipe U13 suite à problème Footclubs. Lu et noté.
- BARCELONNETTE UFC : Engagement U13 et U9. Lu et noté. Pour l'engagement U9 veuillez remplir le formulaire et le retourner au secrétariat du District.
- PEIPIN USCA : Engagements U9 et U11. Lu et noté.
- FC CHATEAUROUX : Engagement équipes U13. Lu et Noté.
- ASVG : Engagement U7 et U11. Lu et noté.
- GAP FOOT 05 : Horaires des rencontres U13. Lu et noté.
- USC RIEZ : Demande d'accueil de la rentrée du Foot U11. Les Rentrées du foot sont annulées.
- EP MANOSQUE : Engagements U7, U9 et U11. Lu et noté
- US VEYNES-SERRES : Engagement U11. Lu et noté.
- GJMD : Terrains indisponibles jusqu'à mi-octobre. Lu et noté.

**Rappel : Tous courriers adressés à la commission foot éducatif doit être effectué à partir de la boîte mail du club, tout autre courrier ne sera pas pris en compte**

## INFORMATIONS GENERALES

**Rentrée du Foot** : Annulation suite aux directives de la LFA et DTN.

**Réunion de secteurs** : Annulation en raison de la situation sanitaire. Dès la publication du calendrier U13, la commission transmettra à tous les clubs un document à retourner avec leur souhait d'accueil de plateau par date pour la 1<sup>ère</sup> phase (U11, U9 et U7).

## RENTREES DES EDUCATEURS

**Participation :**

- ⊕ 48 éducateurs (18 à Embrun + 30 à Manosque) pour 20 clubs.
- ⊕ La liste des clubs non représentés est transmise à la CSR.

**Bilan :**

- ⊕ Un tour de table est réalisé pour les points forts et les points à améliorer
- ⊕ Bilan définitif sera disponible lorsque les engagements seront clos.
- ⊕ La sollicitation des éducateurs est un axe d'amélioration évoqué principalement.

## ENGAGEMENTS

**Engagement U13 :**

43 équipes dont 2 féminines sont engagées représentant 27 clubs

**Engagements U7, U9 et U11**

**RAPPEL : BIEN RESPECTER LES DATES D'INSCRIPTION POUR VOS EQUIPES**

**U9 et U11 : 12 SEPTEMBRE 2020**

**U7 : 19 SEPTEMBRE 2020**

## ORGANISATION DES ACTIVITES

### **Critérium U13**

Suite aux engagements, la commission a défini l'organisation de la phase Automne et de la répartition des équipes (3 poules de 6 équipes et 5 poules de 5).

Parution du calendrier en fin de semaine.

### **Festival U13**

Suite aux engagements, l'organisation des tours départementaux précédant la phase départementale a été définie.

- ⚽ 10 octobre 2020 : Tour de cadrage pour les équipes réserves – 2 plateaux de 4 équipes et 2 plateaux de 3 équipes.
- ⚽ 28 novembre 2020 : 1<sup>er</sup> Tour – 8 plateaux de 4 équipes.

### **Prochaine réunion le : mardi 15 Septembre 2020**

La Responsable administrative

Sophie CHARRUET

Le Secrétaire

Michel PELLETIER

DISTRICT DES  
ALPES

